

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 25 juillet 2022, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à une demande d'autorisation de défrichement liée au projet de centrale photovoltaïque au sol prévue aux lieux-dits « Rup Colle Requier et Brama » et « Les Clos et Bury », sur la commune de Montmeyan.

Le projet est porté par la société ENGIE PV MONTMEYAN, représentée par M. Romain VERRON - 215 rue Samuel Morse - le Millénaire II - 34000 MONTPELLIER. La demande d'autorisation de défrichement porte sur une superficie de 59,72 ha et concerne les parcelles cadastrales section G n°1, 4, 5 et 36 représentant une surface totale de 254,314 ha, situées sur la commune de Montmeyan.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 33 jours de l'enquête publique, du **29 août 2022 au 30 septembre 2022** dans les lieux ci-dessous :

Mairie de Montmeyan
Avenue du Verdon 83670 Montmeyan le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Montmeyan - Avenue du Verdon - 83670 Montmeyan, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " (thème : enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Christian RAVIART, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Montmeyan
lundi 29 août 2022	9h00 - 12h00
lundi 5 septembre 2022	14h00 - 17h00
mardi 13 septembre 2022	9h00 - 12h00
vendredi 23 septembre 2022	9h00 - 12h00
vendredi 30 septembre 2022	14h00 - 17h00

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès de la société ENGIE PV MONTMEYAN, représentée par monsieur Romain VERRON - 215 rue Samuel Morse - le Millénaire II - 34000 MONTPELLIER. La responsable du projet est madame Sophie EUDES (sophie.eudes@engie.com).

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, à la mairie de Montmeyan, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var.

Le préfet du Var pourra accorder ou refuser l'autorisation de défrichement liée au projet de centrale photovoltaïque au sol prévue aux lieux-dits « Rup Colle Requier et Brama » et « Les Clos et Bury », sur la commune de Montmeyan, par arrêté préfectoral.